Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2026-132
Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par : 3 Technologies représenté par Mr LADJEROUD Azize en date du 2 novembre 2026

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux de terrassement pour l'installation d'un compteur électrique au 38 rue de la Gare (voir plan joint). Travaux réalisés par 3 Technologies il convient de règlement la circulation et le stationnement au droit du chantier. Début du chantier 21 novembre 2026 pour une durée d'application de 120 calendaires.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux. Seul l'accès des riverains est autorisé durant la durée des travaux ainsi que tout organisme de secours.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac
- Le demandeur : 3 Technologies

Fait à Cubzac les Ponts, le 3 novembre 2026
Madame Le Maire : Maribel SOARES

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification,*
- *Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

3 TECHNOLOGIES
TELECOM FIBRE RESEAUX

Document de Travail

PARTENAIRE

ENEDIS

Identification du client :

Nom:	NAHHAL	OSR :	61681841
Adresse:	38 RUE DE LA GARE	Contact Client :	0698871343
Commune:	33240 Cubzac-les-Ponts	Chargé d'étude :	BUIL Baptiste
Nature du chantier :	Viab aérien/souterrain/émergence	Téléphone:	0684833974

Photo/Plan de situation :





Informations Demande Client:

Le client souhaite une viabilisation.
PDL 50013660909582

Date travaux souhaitée mi Décembre

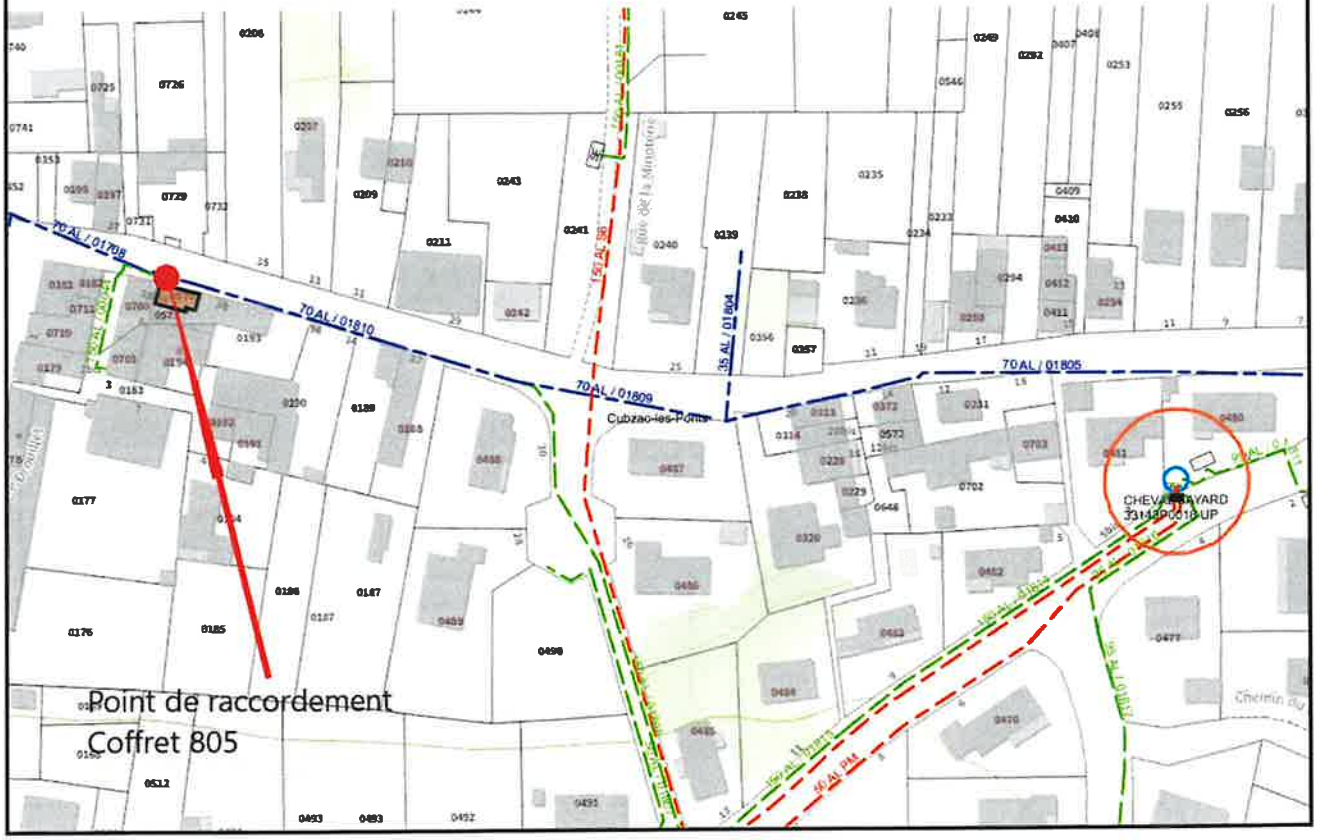
Solution Technique:

SOUS RESERVE DE VALIDATION DE LA SOLUTION TECHNIQUE PAR ENEDIS

Réalisation d'une RAS sur le dipôle 3314301810 issu du poste CHEVAL BAYARD 33143P0018
Réalisation d'une RAS sur TXAL dipôle 01810. Prévoir nacelle pour le raccordement. Terrassement LA 4 mètres linéaires.
Pose d'un coffret 805 (CCPI) pour viabilisation uniquement + grille de repiquage.

Coffret 805 laissé au client.
Le client doit prévoir une gaine TPC75 en attente sous le coffret 805 jusqu'à 30cm de profondeur vers le domaine public.
Prévoir élagage préalable par ENEDIS, lierre passant derrière les Omega.

Plan 1/1000 :


70 AL / 01708
70 AL / 01810
70 AL / 01809
70 AL / 01805
35 AL / 01804
Point de raccordement
Coffret 805

Détails des travaux :



Réalisation d'une RAS sur TXAL dipôle 01810.
Prévoir nacelle pour le raccordement.
Terrassement LA 4 mètres linéaires.

